



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : Subventions attribuées dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique

Le Contrat Local d'Education Artistique signé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Inspection Académique de la Côte d'Or et la Communauté de l'agglomération dijonnaise, prévoit de soutenir des actions permettant à un maximum d'enfants de bénéficier d'une éducation culturelle et artistique contribuant à l'éveil et à la découverte.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir financièrement plusieurs projets présentés par les écoles de différentes communes de l'agglomération répondant aux objectifs communs des partenaires de ce contrat.

Ces actions ont fait l'objet d'un examen en comité de pilotage de manière à statuer sur leur éligibilité au dispositif.

La Communauté de l'agglomération propose de participer au financement de ces actions en versant sa participation à la commune sous réserve d'un engagement financier de celle-ci pour chacun des projets concernés. Un tableau récapitulatif des actions envisagées est joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le programme d'actions annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser à chacune des communes concernées selon le programme d'actions, les concours financiers mentionnés en annexe, à savoir :

- pour Bressey sur Tille :	240,00 €
- pour Dijon :	5 607,00 €
- pour Chenôve :	1 260,00 €
- pour Fontaine les Dijon :	250,00 €
- pour Magny sur Tille :	600,00€
- pour Saint Apollinaire :	315,00 €

- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2006 (actions n° 1CEA du Contrat d'agglomération) pour financer les aides apportées aux projets, sous réserve de la délibération d'engagement financier de chaque commune concernée, dans la mise en œuvre des projets des écoles.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Pour le Président,
le vice-Président,

M. H. Pignatelli

Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006

